



# FICHE PRATIQUE :

## Déclarer la construction d'une piscine

Déclaration  
préalable

- CERFA 13703\*07 à compléter, dater et signer
- Dossier à déposer en mairie en 2 exemplaires

Délai  
d'instruction

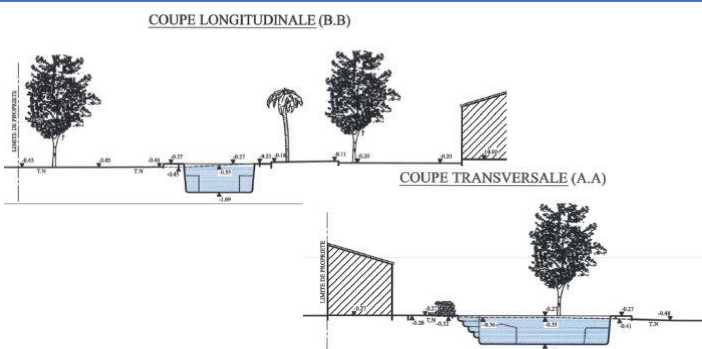
- 1 mois
- sauf demande de pièces complémentaires

### DP 1 : PLAN DE SITUATION



DP 1 : Il permet de localiser le terrain sur la commune et de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent.

### DP 3 : PLAN EN COUPE

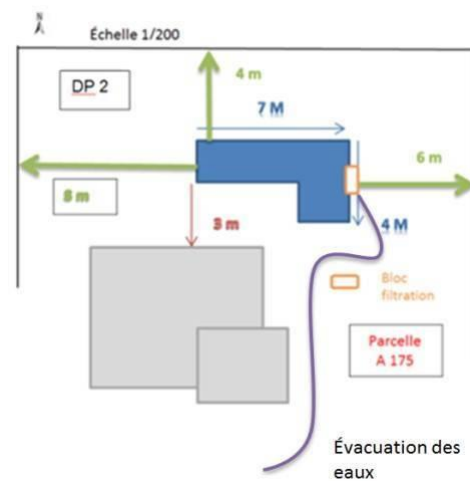


DP 3 : A fournir si le projet modifie le profil du terrain. Il permet de comprendre l'incidence des travaux sur le terrain.

Indiquer les adaptations nécessaires à la topographie : escalier, rampe, mur de soutènement, dalle pour une piscine hors-sol.

Si aucune modification n'est apportée, indiquer  $TN = TF$  (terrain naturel = terrain fini)

### DP 2 : PLAN DE MASSE



DP 2 : Il permet de positionner le projet sur le terrain et de vérifier le respect des règles d'implantation, y compris par rapport à des constructions existantes.

Ce plan fait donc apparaître :

- les bâtiments existants et à construire, éventuellement les bâtiments à démolir,
- les plantations (arbres, haies) à maintenir, à supprimer et à planter.

Préciser les distances entre la construction et les limites de propriété.

Matérialiser l'endroit d'où sont prises les 2 photographies à joindre au projet (DP 7 et 8)

**ATTENTION** : le plan de masse doit indiquer l'échelle et l'orientation. (càd la direction du Nord)

**IMPORTANT** : indiquer le local technique si celui-ci est prévu

## DP 6 : DOCUMENT GRAPHIQUE D'INSERTION



DP 6 : Il s'agit de visualiser l'insertion du projet dans son environnement, c'est-à-dire les constructions avoisinantes et les paysages.

## DP 7/8 : PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN



DP7

DP 7/8 : Ces photographies permettent de connaître l'environnement dans lequel s'implante le projet, par rapport au voisinage immédiat et plus largement, par rapport au quartier.



DP8